

gramme de l'Organisation, les échanges d'informations et de personnel, le maintien de services commun et l'octroi de facilités réciproques.

3.4 Institut international de la Zone aride

Le Directeur général est chargé:

3.41 d'étudier en 1949 les propositions visant à la création d'un institut international de la Zone aride, telle que celle qui a été soumise au Conseil économique et social des Nations Unies par l'Union internationale de mécanique technique et appliquée.

3.42 de convoquer le plus tôt possible un Comité d'experts et de délégués d'autres Institutions spécialisées qui feraient un rapport sur l'utilité, le programme et la structure d'un Institut international de la Zone aride, en vue d'une Conférence internationale sur ce sujet, qui se réunirait en 1950, ou aussitôt que possible.

3.5 Centre international de calcul mécanique

Le Directeur général est chargé:

3.51 d'étudier la possibilité de créer un Centre international de calcul mécanique, d'en préparer un projet et de faire rapport à la Conférence générale.

3.52 d'attirer sur l'importance de ce projet l'attention du Comité, d'experts sur les Laboratoires internationaux institué par les Nations Unies.

3.6 Vulgarisation de la science. Le Directeur général est chargé:

3.61 de continuer à préparer, en collaboration avec les organisations internationales qualifiées, de brefs rapports sur l'oeuvre de vulgarisation scientifique accomplie actuellement par des organisations nationales. Ces rapports seront distribués aux Etats Membres afin de les encourager et de les aider à créer de telles organisations.

3.62 d'attirer l'attention des services d'information gouvernementaux et autres, sur les nombreux moyens dont dispose la vulgarisation scientifique, depuis la radio et le cinéma jusqu'aux brochures, aux concours, aux "clubs de lecture", aux sociétés scientifiques, etc., et de stimuler la pré-